



# suppression pension alimentaire enfant travaille

Par **leperedu**, le **11/09/2009** à **12:20**

Bonjour,

Depuis 10 ans je verse une pension alimentaire pour la fille de mon ex que j'avais reconnue (je ne suis pas le père). Le juge lui avait même "donné le droit" de choisir si elle voulait ou non venir chez moi pendant le droit de visite que j'exerce pour les autres enfants que j'ai eu avec mon ex...

J'ai appris il y a 10 mois qu'elle travaillait suite à l'obtention de son diplôme. Au début, je pensais qu'elle aurait continué une autre formation après avoir passé un concours. En fait, il s'agit bien d'une embauche (infirmière). Dans le jugement il est spécifié qu'en début d'année (même si les rentrées sont en septembre, elle doit me fournir un certificat de scolarité), donc je n'aurai rien en janvier.

Je n'ai, bien évidemment, absolument pas été averti de ce changement de situation. C'est pourquoi je compte saisir le juge par simple requête, sans avocat.

D'après ce que j'ai lu, je dois exposer brièvement les raisons qui justifient ma demande, mais en même temps, cette requête vaut conclusions. Donc, imaginons que mon ex en profite pour demander au juge que la pension alimentaire supprimée serve à augmenter les pensions alimentaires des autres enfants, je ne pourrai pas me "défendre", ni fournir d'autres pièces. Car, depuis 10 ans, je verse 42% de mes revenus, en me serrant "fort" la ceinture... et je voudrai bien souffler un peu, reprendre une mutuelle santé, soigner ma vue, mes dents etc... Aussi, j'attends vos avis et vos conseils merci